

Date de dépôt : 13 novembre 2013

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la pétition pour instaurer une meilleure sécurisation du parc André Chavanne et du centre de requérants de Saconnex

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 juin 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une pétition dont le libellé est le suivant :

Après les différentes réunions saisonnières des responsables des entités du quartier Colladon-Coudriers-Parc-des-Mayens-Corbillettes-Avenue Trembley dont la première se tint le 20 juin 2011, les réunions des comités de la Fédération des associations de quartier du Grand-Saconnex (FLAGS), le 19 décembre 2012, et de l'association des Intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC), le 20 décembre 2012, il a été décidé d'envoyer au Grand Conseil la pétition signée depuis le 12 juillet 2011, mise en veilleuse pendant la recherche de consensus, et annotée le 19 décembre 2012, suivant les points déjà acquis avec l'Hospice Général et le Conseil d'Etat, pour appuyer avec la signature des habitants concernés la sécurisation du parc André Chavanne, propriété du canton de Genève, dont le terrain multisports est devenu une zone de deal 24h/24h, et celle du Centre de Saconnex, tous deux sis sur la Ville de Genève.

Les signataires de cette pétition demandent à nos autorités cantonales :

1) De donner suite à la demande de la Directrice du Centre de Saconnex de n'avoir qu'une entrée possible sécurisée, à la réception du Centre de Saconnex, au lieu des 15 portes actuellement non-sécurisées.

Les portes ont été sécurisées en 2011, mais la sécurisation fut arrachée ensuite ! Donc ce point de la pétition n'est pas acquis ! Il semblerait que le matériel de fermeture des portes n'ait pas été assez solide ! Les

pétitionnaires demandent donc, avec l'aval de la hiérarchie dont dépend le Centre de Saconnex, qu'un matériel plus performant soit installé.

2) De grillager le terrain de basket pour qu'il puisse revenir à sa fonction première de terrain pour le basket pendant les cours de gym du CEC André-Chavanne, seule possibilité d'avoir un terrain propre, apte pour ce sport. L'ouverture de ce terrain démontrant qu'il n'est pas possible de le laisser public, sinon il devient dangereux de par les déchets souvent coupants déposés.

La Fédération des associations de quartier du Grand-Saconnex, FLAGS, dont les membres sont touchés par les problèmes causés au parc André Chavanne, ayant pris contact avec le Conseil d'Etat pour trouver un consensus, avant d'envoyer la pétition, a compris la réponse négative du Conseil d'Etat, à notre demande de grillager le terrain multisports du parc André Chavanne qui disait qu'il considérait le parc comme public, car le plus important est sa sécurisation, après constat de deal 24h/24h.

Donc les pétitionnaires, suivant le conseil des policiers à la 4^e réunion des responsables des entités du quartier Colladon-Coudriers-Corbillettes-Avenue Trembley, du 30 mai 2012, demandent :

- 1. Non seulement l'implantation d'une buvette, dont l'accord de principe nous a été octroyé;*
- 2. Mais aussi des plantages, (petits jardins potagers urbains) pour assurer une présence constante d'adultes au parc;*
- 3. De couper toutes les haies derrière lesquelles se cachent les dealers pour leur commerce, et pour qu'ils ne puissent y cacher la drogue;*
- 4. Un nettoyage quotidien du parc. Le passage hebdomadaire ne suffit pas pour les quelques 2.000 personnes qui se meuvent chaque jour à cet endroit, en temps scolaire. La propreté incitant à la citoyenneté;*
- 5. La pose de sacs de caninettes aux entrées du parc du côté Colladon, Coudriers et Trembley, le parc n'étant pas interdit aux animaux de compagnie;*
- 6. L'éclairage est à revoir au parc. Le terrain multisports n'est pas éclairé. Il doit faire l'objet d'une étude, car la lumière ne doit être ni trop forte pour permettre l'usage de seringues, ni trop faible, pour assurer la sécurité !*

3) De créer une place de jeu sécurisée pour la soixantaine d'enfants en bas âge du Centre de requérants de Saconnex.

Remerciement à l'Hospice Général pour l'espace de jeu créé pour les tout-petits, devant la réception du Centre de Saconnex.

4) De construire un étendage extérieur pour les résidents du Centre.

L'étendage créé par les ateliers de l'Hospice général est très beau, mais n'a pas empêché cet été 2012, les résidents du Centre de Saconnex de poser, selon une habitude datant de 2011, (il n'y avait jamais de linge suspendu à l'extérieur auparavant !) leur linge à sécher sur les barrières à la limite de la surface du Centre de requérants de Saconnex !

5) D'interdire, l'entreposage d'objets en tous genres sur les façades du Centre, sachant que tout signe visuel peut être mal interprété.

Les façades ont été rendues plus propres, suite à notre lettre au Conseil d'Etat, sauf pendant les vacances ! Elles furent à nouveau chargées d'objets cet été 2012. Nous ne voulions pas intervenir pendant les vacances de la directrice du Centre de Saconnex, mais demandons à ce que le règlement qui gère les droits de bon voisinage en ce qui concerne les façades soit toujours respecté.

6) De faire en sorte que les responsables du Centre de requérants de Saconnex interdisent le dépôt des caddies, afin d'éviter en particulier que les enfants ne s'en servent pour les lancer à toute vitesse tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parking.

Il y a toujours des caddies sur les aires de parkings de la Fondation des parkings qui jouxtent le Centre de Saconnex, qui sont utilisés par les enfants, et selon les moments, traînent. Mais grâce aux travaux sur le chemin des Coudriers depuis cet été 2011 qui dureront jusqu'en décembre 2013, il semblerait que le rangement se fasse un peu mieux. Si nous arrivons à sécuriser le terrain multisports, les enfants pourront y jouer et ne plus ainsi se mettre en danger sur les aires de parking.

Au bénéfice de ce qui précède et en restant à votre entière disposition pour toute demande d'information ou d'audition, l'Association AICC ainsi que FLAGS vous prient de bien vouloir donner suite à la présente demande qui est principalement de sécuriser le parc André Chavanne, afin que les enfants du quartier et du Centre de Saconnex puissent recevoir la permission de leurs parents de jouer sur le terrain multisports, sécurisé par la présence d'une buvette et d'un plantage, et ainsi de lui rendre sa fonction première.

N.B. 58 signatures

Fédération réunissant les associations de quartier du Grand-Saconnex et environs

c/o M^{me} E. Jobin

Présidente FLAGS & AICC

Chemin des Corbillettes 6

1218 Le Grand-Saconnex

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La présente pétition aborde simultanément deux problématiques distinctes : celle liée aux bâtiments du centre de requérants d'asile de Saconnex, géré par l'Hospice général, et celle d'aménagements visant à améliorer la sécurité dans le parc André-Chavanne.

L'Hospice général conduit actuellement un projet complet de sécurisation du foyer de requérants de Saconnex qui devrait être à même de répondre aux demandes des pétitionnaires s'agissant des points 1, 3, 4, 5 et 6 de la présente pétition.

S'agissant du point 2, qui vise avant tout des mesures constructives afin d'améliorer la sécurité dans le parc André-Chavanne, l'Etat propriétaire des lieux a donné son accord de principe pour l'installation d'une buvette et d'une zone de potagers urbains sur une partie de la parcelle. Ces installations ont reçu l'accord de principe de la direction du collège et école de commerce André-Chavanne, qui validera le projet précis. De même, les frais d'investissement, de fonctionnement et d'entretien devront impérativement être couverts par la Fédération réunissant les associations de quartier du Grand-Saconnex et environs.

Concernant le terrain de basket, l'Etat ne souhaite pas le clôturer, de précédentes expériences sur d'autres terrains du même type ayant donné lieu à de nombreuses déprédations. Il n'est pas prévu de supprimer la haie entourant le terrain de basket.

Soucieux de renforcer la sécurité du parc André-Chavanne, les services de l'Etat étudient une amélioration de l'éclairage sur tous les chemins d'accès. Ceci devrait également profiter au terrain de basket.

En période estivale, il est aussi prévu de doubler la fréquence de nettoyage du parc, à raison de deux passages par semaine. De plus, des caninettes supplémentaires s'ajouteront à celles qui existent déjà aux extrémités du parc.

In fine, sous l'égide du département de l'urbanisme, un groupe de travail associant les départements de l'instruction publique, de la culture et du sport et de la sécurité ainsi que les utilisateurs des lieux sera mis sur pied courant 2014. Il sera chargé notamment de planifier l'ensemble des aménagements prévus en fonctions des budgets disponibles, afin de répondre aux demandes légitimes des pétitionnaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER